



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### calcul des pensions

Question écrite n° 24196

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité concernant les effets de la réforme des retraites sur le système du RETREP. Un professeur des écoles, né en 1948, remplit dès maintenant les conditions pour bénéficier du RETREP. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les avantages que lui servirait le RETREP (pension de base, retraite complémentaire, retraite des cadres) seraient calculés et liquidés en application des mêmes critères et modalités, selon que cet enseignant cesserait ses activités en décembre 2003, à la fin de l'année scolaire 2003/2004 ou encore en septembre 2004.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24196

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 2003, page 6852